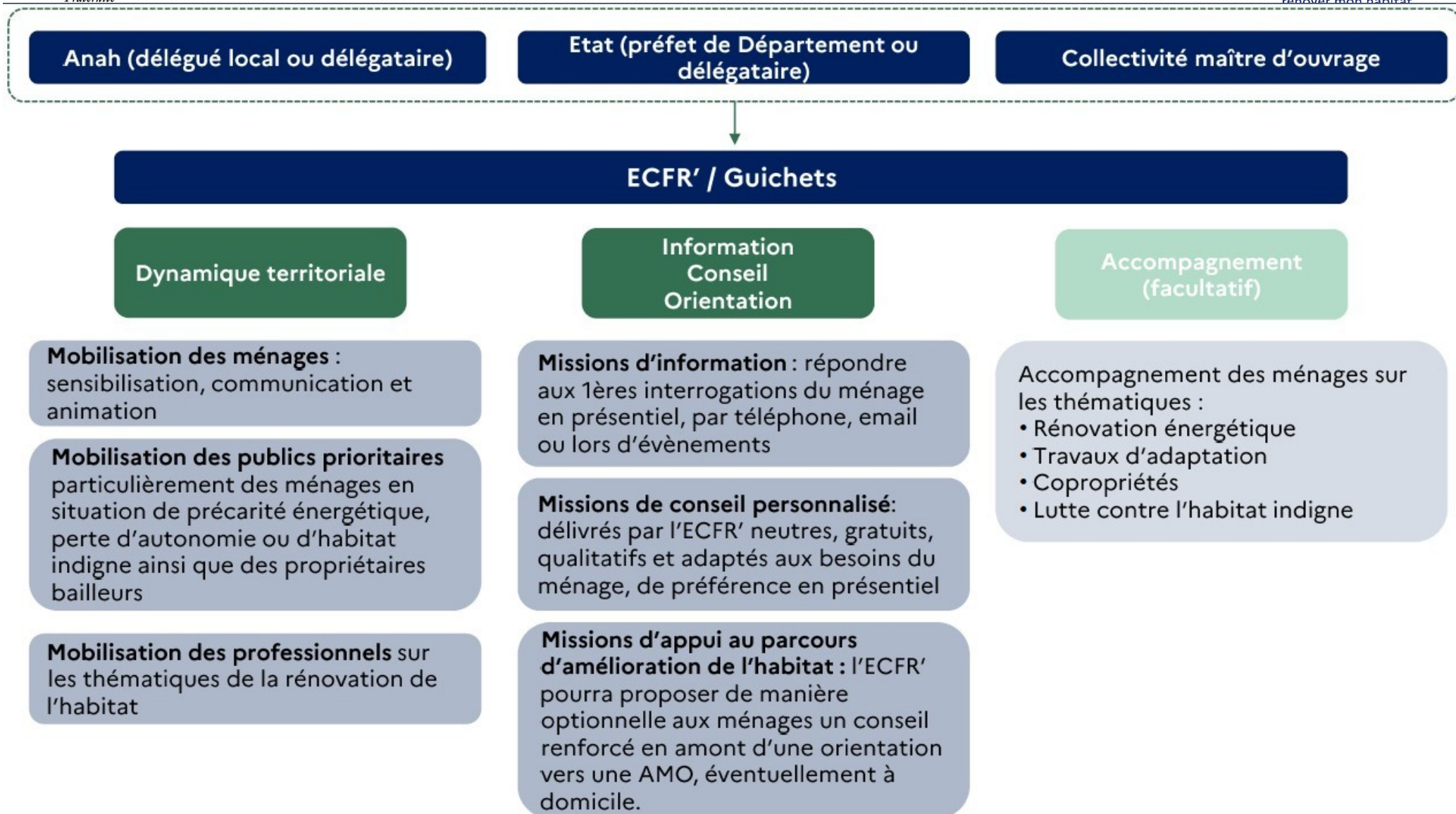


1. Pacte territorial France Rénov'

Son contenu



Ces missions sont explicitées dans le guide des missions.

1. Pacte territorial France Rénov'

Volet dynamique territoriale

Mobilisation des ménages

- Objectif : Informer les ménages sur France Rénov'
- Exemple d'actions finançables : des opérations de communication et de sensibilisation et l'organisation ou la participation à des événements (congrès, salons, ateliers, réunions d'information, balades thermiques, visites de chantiers, webinaires, etc.)

Mobilisation des publics prioritaires « Aller-vers »

- Objectif : cibler plus précisément les ménages prioritaires pour lesquels des dispositifs spécifiques d'accompagnement peuvent être mis en place
- Exemple d'actions finançables : des missions de repérage et de prospection, des diagnostics préalables, des actions d'information préventives, la mise en place de permanences d'accueil spécifiques ou des actions de coordination des partenaires institutionnels et locaux à destination des publics prioritaires.

Mobilisation des professionnels

- Objectif : avoir sur le territoire une offre professionnelle quantitative et qualitative à destination des ménages
- Exemple d'actions finançables : actions d'identification des professionnels, d'information, des rencontres, de l'animation de communauté et de comités d'échanges ou la mise en place d'outils.

Volet information conseil orientation

L'information, conseil, orientation porte sur l'ensemble des thématiques de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation des logements, lutte contre l'habitat indigne) sur les plans technique, financier, juridique et social.

Préalable : mise en place d'un point d'accueil physique périodique par EPCI.



Information

- Répondre aux premières interrogations du ménage sur son projet de travaux
- En présentiel, par téléphone, email ou lors d'un évènement

Conseil personnalisé

- Apporter une réponse adaptée à la situation et aux besoins du ménage
- Préférentiellement en présentiel dans les locaux de l'ECFR' ou au domicile du ménage

Orientation

- Renvoyer le ménage vers l'interlocuteur adéquat pour la poursuite de son projet

OPTIONNEL Appui au parcours d'amélioration de l'habitat : conseil renforcé avant l'orientation avec possible visite du domicile du ménage ou de la copropriété.